



## MAGASINS INDEPENDANTS-HOBBY : CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2019

Ces conditions sont applicables en France métropolitaine et en Corse pour toute livraison à compter du 1/1/2019. Pour toutes autres opérations, une convention spécifique est soumise aux clients.

### 1 - GENERALITES

Par « magasin indépendant » ou « hobby » nous désignons tout magasin non affilié à une centrale d'achats ou à une enseigne et ayant une activité liée aux jeux vidéos, aux jeux de cartes à jouer et collectionner, aux comics, Mangas et autres univers de la Pop Culture.

Toute commande passée auprès de notre société implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») et la renonciation à toutes conditions qui figureraient sur leurs propres bons de commandes ou toute autre document s'y rapportant. Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce, les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre Abysse Corp SAS et tout acheteur domicilié en France métropolitaine et en Corse. Elles prévalent sur toutes les conditions contraires posées par l'acheteur, notamment issues de ses propres conditions générales d'achats.

Toute modification de ces CGV est applicable aux commandes postérieures à la date de cette modification, selon le délai précisé par Abysse Corp Sas. Abysse Corp Sas se réserve la possibilité de refuser de conclure une vente, de la conclure sous des conditions dérogatoires aux présentes ou encore d'annuler une commande, en cas notamment d'insolvabilité du client, d'un précédent incident de paiement, d'une couverture assurance-crédit totalement ou partiellement refusée et/ou non démontrée, d'une demande anormale ou de mauvaise foi ou en présence d'un nouveau client. De même, le fait pour un client d'avoir porté atteinte à un droit de propriété intellectuelle/industrielle d'Abysse Corp SAS ou à celui d'un partenaire de cette dernière (titulaire du droit sous licence ou autre) autorise Abysse Corp SAS à rompre ses relations avec ce client.

### 2 - PRIX

Nos prix sont exprimés en euros hors taxes, frais de port et de douane en sus d'après le tarif en vigueur à la date de la facturation.

- Sur les gammes jeux de société à notre marque Abystyle, les jeux de cartes à jouer Yu-Gi-Oh ! une remise sur facture de 30% sera appliquée.
- Sur les autres familles de produits d'Abysse Corp Sas, les prix sont des prix tarifs et ne peuvent faire l'objet de réductions de prix ou de services réalisés par le client à leur sujet.

Au titre de commandes adressées en décembre d'une année donnée et portant sur des volumes importants de produits, Abysse Corp SAS peut être amenée à limiter cette commande à hauteur de son stock disponible. Il est rappelé que le client est libre de transmettre des prévisionnels de commandes à notre société au début du dernier trimestre de l'année étant précisé que ces prévisionnels engagent le client.

Compte tenu de la conjoncture économique, de l'évolution de nos coûts de productions, de distributions, ou des cours de change, Abysse Corp SAS, se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en avisant l'ensemble de sa clientèle par courrier simple ou électronique avec un préavis de 4 semaines avant application. Tout acheteur qui passe commande après la notification du nouveau tarif pour livraison de celle-ci après l'entrée en vigueur des nouveaux prix est réputé avoir accepté ces derniers qui prévaudront sur toute information éventuellement divergente qui pourrait figurer dans la commande.

Nos clients sont seuls responsables de la fixation et de la publicité de leurs prix de revente selon la législation en vigueur.

### **3 – COMMANDES**

Le montant minimum de la commande acceptable par notre société de la part d'un point de vente est de 100 € HT. Toutes les commandes sont livrées exclusivement selon nos unités de conditionnement et exécutées aussi rapidement que possible. Les commandes confiées à nos représentants sont toujours subordonnées à notre accord, ceux-ci n'ayant pas pouvoir de déroger aux conditions générales de vente.

Les commandes de produits doivent nous parvenir avant la date de livraison souhaitée et dans les délais minimums fixés ci-après et sont subordonnées à l'acceptation de notre société, la vente ne devenant définitive qu'après cette acceptation.

Toute commande vaut vente et engage expressément et définitivement le client. Aucune annulation de commande ou modification à la baisse de cette dernière ne pourra intervenir.

Enfin, toute commande événementielle sur les cartes à collectionner (Final Fantasy /Yu Gi Oh ! Dragon Ball Super) ne pourra être honorée qu'à concurrence des volumes qui nous auront été octroyés à notre société par nos partenaires. En aucune manière des pénalités pourront nous être réclamées.

### **4 – PRE-COMMANDES**

Dans le cadre de précommandes de figurines et autres gammes avec un approvisionnement supérieur à 4 mois :

- Toute précommande au travers d'un mail, d'un écrit, d'un bon de commande, vaut commande ferme et obligation de fourniture de notre part et d'achat de la part du client. Le paiement devra intervenir selon le délai de paiement convenu ;
- Un acompte de 30 à 50% (selon encours du client) du montant total HT de la commande sera exigé..

### **5 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

Sauf dans les cas où nous exigeons un paiement total ou partiel avant expédition, en raison d'un précédent incident de paiement, d'un client en redressement judiciaire, d'un encours insuffisant, d'une notation financière insuffisante, d'un nouveau client, etc ..., le délai de paiement est de trente (30) jours nets **date de facture** (sous réserve d'un accord d'encours après étude de votre dossier et à la condition de régler en traite réputée acceptée). Nous pouvons aussi accepter sous conditions les paiements par virement, par carte bancaire ou prélèvement SEPA. **Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.**

Le défaut de paiement dans son intégralité, du prix à la date fixée sur la facture, rendra immédiatement exigible toutes créances d'Abyss Corp SAS.

Toute compensation (note de débit) opérée par le Client et non validée par ABYSSE CORP SAS, devra être annulée sans délai. Sa non-résolution dans un délai de 2 mois suivant son émission entrainera de plein droit la suspension de toutes prestations logistiques d'Abyss Corp SAS envers le Client. En cas de non-résolution d'une compensation dans les 3 mois suivant son émission, Abyss Corp SAS sera fondée à suspendre sa prestation ainsi que tous les avantages financiers consentis par elle (telles que remises, ristournes, rémunération de Prestations de Services Distincts, de Coopération Commerciale, délais de paiement, escomptes, ...) sans mise en demeure préalable, jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Cette suspension sera à la charge du Client qui s'engage à en supporter toutes les conséquences, notamment les augmentations de prix et de retard dans les délais.

#### **Frais de recouvrement, pénalités et intérêts de retard :**

En cas de traite impayée une participation aux frais de quarante-cinq (45) euros HT sera automatiquement appliquée et le client reviendra au paiement avant expédition.

Conformément à la loi, tout retard de paiement est de plein droit générateur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros HT par facture. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, ils feront l'objet d'une refacturation sur justificatifs. Dans le même temps, le client reviendra au paiement avant expédition.

Tout retard dans le paiement entraîne, de plein droit, l'application d'un intérêt de retard calculé sur la base de 3 fois l'intérêt légal en vigueur, ce taux étant préalablement majoré de 3 points de pourcentage, calculé sur les sommes non payées à leur échéance. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Cette disposition demeurera applicable notamment en cas de cessation d'activité, de liquidation judiciaire.

De convention expresse, le défaut de paiement d'une échéance fixée rendra immédiatement exigible le paiement des factures restant dues, quels que soient le mode de règlement et les échéances prévues. En outre, l'exécution des

commandes en portefeuille pourra être suspendue sans autre préavis. Les litiges éventuels, ne peuvent faire l'objet d'une compensation à l'initiative du client et doivent faire l'objet d'un accord de notre part. Il est expressément stipulé que notre société n'accepte aucune compensation entre les sommes dues par l'acheteur et les sommes éventuellement dues par notre société. TOUT DEBIT OU DEDUCTION D'OFFICE EST INTERDIT. Si tel devait être le cas l'annulation devra se faire sans délai. Sa non résolution dans un délai d'un mois entrainera de plein droit la suspension de toutes les prestations logistiques d'Abyse Corp SAS envers le client.

## **6 - CONDITIONS DE LIVRAISON**

### **6.1 – Modalités**

**Au point de vente ou par messagerie :** les livraisons sont Franco de Port pour toute commande supérieure à **250 euros HT Net** de marchandises immédiatement disponibles. En deçà, une participation aux frais de port de **9 euros HT** est facturée pour une livraison minimale de **100 euros HT net**. Nous ne pourrions pas honorer les commandes inférieures à ce montant.

Quel que soit le client livré,

- Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible (entre 24H et 96H), mais restent fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. En conséquence, les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité forfaitaire et ce nonobstant l'existence d'éventuelles conditions d'achats de l'acheteur, sauf en cas de démonstration par le client d'un délai de délivrance/livraison ferme et de la démonstration d'un préjudice directement lié à ce retard.
- Nous n'assurons pas les livraisons le samedi.
- Tout refus de livraison non justifié pourra donner lieu à l'émission d'une facture de participation intégrant les frais administratifs, les coûts de préparation et de réintégration de la marchandise dans son entrepôt, ainsi que le coût du transport aller et retour pour un montant forfaitaire de 10 € HT par colis.
- Les livraisons ne seront opérées qu'en fonction des disponibilités de la société Abyse Corp Sas, et en cas de stocks limités seront servies sous forme d'allocations en proportion des commandes reçues sans que cela ne puisse donner lieu à des pénalités.

### **6.2 – Avaries ou manquants à la réception d'une livraison**

#### **Vous avez un manquant :**

Vous faites des réserves immédiates en notant sur le bordereau de livraison du transporteur le nombre de colis manquants, même si la palette est filmée. Elle n'est pas une unité de compte, de facturation ou de transport. Vous notez « manquant x colis » signez, apposez votre cachet, faites signer le transporteur et nommez expressément les personnes signataires. Aucune réclamation concernant nos envois ne pourra être prise en compte passé un délai de 48 heures après la livraison.

#### **Il y a des avaries apparentes ou des traces d'effraction des colis :**

Vous décidez d'accepter les colis sous réserves d'inventaire des dégâts. Vous notez alors sur le bordereau de livraison du transporteur la nature des avaries apparentes « colis arrivés cassés, éventrés, impact de choc, traces d'écrasement, colis mouillés, traces d'effraction... ».

Signez, apposez votre cachet, faites signer le transporteur et nommez expressément les personnes signataires.

Vous décidez de refuser le colis en raison de son trop mauvais état. Vous portez alors sur le bordereau de livraison du transporteur la mention « Colis en mauvais état, refusé ».

Signez, apposez votre cachet, faites signer le transporteur et nommez expressément les personnes signataires.

Dans tous les cas, vous envoyez au transporteur dans les 48 heures (non compris les jours fériés) une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, en rappelant les réserves faites lors de la livraison et exposant l'étendue des manquants ou dégâts constatés. Vous nous envoyez une copie pour information dans un délai maximum de 5 jours calendaires.

Le client déclare savoir que mentionner « SOUS RESERVE DE DEBALLAGE » sur le bordereau de livraison du transporteur N'A AUCUNE VALEUR JURIDIQUE. L'inobservation de ces trois formalités revient à dégager la responsabilité du transporteur et donc de notre société. Le destinataire est seul en mesure de contrôler l'envoi et permettre les réclamations en cas de manquants ou avaries. De même, aucune réclamation concernant nos envois ne pourra être prise en compte passé un délai de 48 heures après la livraison.

## 7 – FORCE MAJEURE

Un cas de force majeure donne à notre société la possibilité de suspendre l'exécution de ses obligations et le cas échéant, d'annuler une vente. En cas de force majeure et sans formalités d'aucune sorte, sa responsabilité sera dégagée. Il faut entendre par « cas de force majeure » tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur, ces trois critères étant alternatifs (exemples : Les accidents dans les usines, grève totale ou partielle, lock-out, les événements politiques, bris de machine, rupture d'approvisionnement en produits, en matières premières ou en énergie, non imputable à notre société, ...cette liste n'étant pas exhaustive) susceptible d'arrêter ou de réduire la fabrication des produits ou leur transport. Cet événement nous autorise à suspendre ou résilier les engagements et prolonger les délais de délivrance précisés ou convenus, sans que cela donne droit à une quelconque indemnité au profit de l'acquéreur.

## 8 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE – TRANFERT DES RISQUES

**LES MARCHANDISES VENDUES RESTENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX ET ACCESSOIRES (TVA, etc ...). LE REGLEMENT S'ENTEND DE L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX.**

Toutefois, tous les risques relatifs aux marchandises (pertes, détériorations qu'elles pourraient subir ou dommages qu'elles pourraient occasionner) sont transférés à l'acheteur dès que lui ou son préposé/mandataire en prend possession. L'acheteur doit s'assurer pour couvrir les risques que les marchandises à compter de cet événement.

En cas de défaut de paiement par l'acheteur, de faillite, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, nous pourrions reprendre possession des marchandises impayées. Cette reprise de possession n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que nous pourrions exercer. Tous les frais de reprise et/ou de procédure seront à la charge de l'acheteur qui s'oblige dans les cas mentionnés précédemment à faciliter toute opération de constat diligenté par notre société en vue d'exercer une action en revendication.

Sous la réserve de s'engager à vendre d'abord dans chaque sorte de produit les marchandises intégralement payées, l'acheteur pourra revendre les marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise. Toutefois, il perdra cette faculté de revente en cas de cessation de paiement ou de non-paiement du prix à l'échéance

## 9 – PORT

Au moment de la délivrance des marchandises (ventes départs, ou franco de port) toutes les opérations de déchargement de manutention sont à la charge du client qui doit vérifier les expéditions à leur arrivée et exercer, s'il y a lieu, tout recours contre le transporteur. Les envois sont toujours effectués par le mode le plus économique, notamment en cas de franco de port. En cas de transporteur imposé par le client, nos envois sont adressés en port dû, même si la commande pouvait bénéficier du franco de port eu égard à sa valeur.

## 10 - MARCHANDISES RENDUES : QUALITE PRODUITS OU NON CONFORMITE DE LIVRAISON

Pour être acceptés, les retours de marchandises devront faire l'objet d'un accord préalable de notre part, quels que soient les motifs de la demande de retour. **Seuls les motifs de non qualité ou de non-conformité de livraison** seront pris en compte.

De façon générale, aucune réclamation concernant nos envois ne pourra être prise en considération passé un délai de 8 jours après réception de la facture ou de 15 jours après la livraison. Pour des raisons fiscales, la demande éventuelle de retour devra indiquer le numéro et la date de la facture ayant motivé le débit d'origine, ou inclure la facture ou le bon de livraison.

Pour un retour au motif de « non qualité » merci de vous reporter à la procédure de SAV en pièce jointe.

Dans le cas d'un retour exceptionnel pour une opération promotionnelle massive Abystyle (allée centrale, salon, campagne nationale de mise en avant avec tête de gondole), les marchandises retournées devront l'être dans leur conditionnement d'origine et sous emballage les mettant à l'abri de toute détérioration. Dans le cas où nous aurions à intervenir sur le produit, un abattement sur le prix initial facturé sera pratiqué dans l'établissement de l'avoir comme suit : 30% pour tout produit étiqueté ou ayant un antivol / 50% pour un produit pouvant être reconditionné / 100% pour un produit ne pouvant pas être reconditionné et devant être mis au rebut.

Les envois de retour devront impérativement être en port payé. Aucun autre type de retour ne sera accepté

## **11- PROPRIETE INTELLECTUELLE-CONTREFAÇON**

Tout client d'Abysses Corp SAS ne pourra faire état ou usage des marques ou logos ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à Abysses Corp. SAS qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de cette dernière et à la seule fin de promouvoir la revente des produits commercialisés par Abysses Corp SAS dans des conditions normales au regard de son activité.

Le client s'interdit notamment, sans son accord exprès, écrit et préalable, tout usage de sa marque, de son logo ou de l'image de ses produits dans le cadre de la vente sur des sites internet, pour des opérations promotionnelles de type coupon ou bon de réduction à destination du consommateur, catalogues promotionnels... .

Abysses Corp SAS se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de contrefaçon, de parasitisme commercial, ou contraire à son image ou à des droits qu'elle aurait concédés.

Abysses Corp SAS vend à sa clientèle et légalement, des produits sous licences de marques et autres droits de propriété intellectuelle/industrielle. Le client doit respecter ces droits de propriété intellectuels, quel que soit son titulaire et s'interdit d'y porter atteinte. A défaut, cet acte sera constitutif d'une faute grave.

Nous nous réservons la possibilité de constater ou faire constater dans le ou les espaces de vente d'un client ou d'un tiers (y compris les sites internet, les salons) la présence de produits contrefaisants (produits « faux », contrefaits, détournés, et non déclarés aux ayants droits) ou non autorisés par le titulaire du droit sous licence.

Le client s'engage à prévenir la société Abysses Corp SAS s'il venait à rencontrer des produits contrefaits ou faux ou des copies serviles ou non des produits commercialisés par Abysses Corp. SAS.

## **12 - CONTESTATION COMMERCIALE**

A l'exception des dispositions relatives à la livraison, toute contestation de la part du client relative à l'ensemble de la relation commerciale avec Abysses Corp Sas (facture, contrat de coopération commerciale, contrat des services distincts, qualité des produits, créance diverse ...) ne pourra être prise en compte après expiration d'un délai de 3 mois à compter de la survenance de l'évènement constaté. Conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de Commerce, le client est tenu de délivrer à Abysses Corp une facture dès la réalisation de tout service commercial ou de tout autre service mis en œuvre au bénéfice d'Abysses Corp Sas.

Par ailleurs, aucun solde comptable lié aux applications des prestations du contrat commercial (Coopérations commerciales, Remises de fin d'année, achats de services divers...) signé avec Abysses Corp ne pourra être réclamé par le client lui-même ou tout autre organisme mandaté 6 mois après la fin de l'année civile incriminée.

## **13 – MATERIEL PROMOTIONNEL**

Dans le cas exceptionnel où Abysses Corp SAS fournirait gracieusement du matériel de présentation de ses produits (gondoles métalliques, displays permanents ou promotionnels, présentoirs de comptoir ou de cross merchandising ...), celui-ci reste la propriété d'Abysses Corp SAS. Toutefois, tous les risques relatifs à ce matériel (pertes, détériorations qu'il pourrait subir ou dommages qu'il pourrait occasionner) sont transférés au client dès que lui ou son préposé/mandataire en prend possession. En cas de dommage causé à ce matériel, le client devra rembourser le prix de ce dernier à ABYSSE COPR à son prix d'achat neuf. Toute action de rebus ou transformation reste soumise à la validation d'Abysses Corp SAS.

## **14 – DROIT APPLICABLE ET LITIGE**

**En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Rouen est le seul compétent, quels que soient les conditions de vente et les modes de paiements acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit français. Le client devra rembourser tous les frais engagés par Abysses Corp. SAS, occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et autres auxiliaires de justice.**

## **15 – CONFIDENTIALITE**

Une clause de confidentialité s'applique à toutes informations et/ou documents échangés entre Abysses Corp SAS et ses clients, et réciproquement. Les Parties s'engagent à maintenir confidentielles et à ne pas publier ou présenter publiquement les conditions de ventes et autres conditions particulières de vente qu'Abysses Corp est amenée à leur présenter de même que leur existence, sauf dans le cas où une telle divulgation serait requise par la loi ou convenue par écrit avec Abysses Corp SAS.

Dans le cadre de l'enregistrement et de l'exécution de sa commande, le salarié du client est amené à fournir des informations à caractère personnel. Toutes les informations fournies sont strictement confidentielles. L'objet de cette collecte est de permettre à Abysses Corp SAS d'assurer le bon traitement des commandes du client.

Abyse Corp SAS informe le client dont des données pourront ainsi être collectées que son salarié dispose conformément à la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, d'opposition, et de portabilité des données le concernant.

Le client déclare être à jour des dispositions légales et réglementaires relatives aux données personnelles et au RGPD.

## **16 - DISPOSITIONS DIVERSES**

Si l'une quelconque des conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions de ces conditions générales.

Le fait qu'Abyse Corp SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites dispositions.

Sauf décision contraire du client formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, ce dernier autorise expressément Abyse Corp SAS à faire mention de sa qualité de client d'Abyse Corp SAS notamment sur ses documents commerciaux ou promotionnels.